

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

22 AVRIL 2026

## PÉTITION

**demandant l'interdiction progressive des pesticides de synthèse en Wallonie en vue de protéger la santé humaine et en particulier celle des enfants \***

## AMENDEMENT

proposé après approbation du rapport

par

Mmes Ammi, Bernard, Pavet, MM. Mugemangango et Liradelfo

# PÉTITION

**demandant l'interdiction progressive des pesticides de synthèse en Wallonie en vue de protéger la santé humaine et en particulier celle des enfants**

## AMENDEMENT

Après les considérants des conclusions de la pétition demandant l'interdiction progressive des pesticides de synthèse en Wallonie en vue de protéger la santé humaine et en particulier celle des enfant, il est ajouté un neuvième tiret rédigé comme suit :

« – demande au Gouvernement wallon de mettre en place, pour les agriculteurs concernés par l'interdiction d'utilisation de pesticides parce que leur exploitation se trouve en zone tampon, un Fonds d'indemnisation financé par les producteurs de produits phytosanitaires en vertu du principe pollueur-payeur. ».

## JUSTIFICATION

Les agriculteurs subissent déjà beaucoup de contraintes, sans parler du Marché commun du Sud (MERCOSUR). Ils doivent être aidés financièrement dans le cadre de l'abandon progressif des pesticides. Ce n'est pas à la Région wallonne de financer cette aide. C'est plutôt aux producteurs de produits phytosanitaires de contribuer à la protection, voire à l'assainissement, des zones de captage d'eau. C'est une simple application du principe du pollueur-payeur.

J. AMMI

A. BERNARD

A. PAVET

G. MUGEMANGANGO

J. LIRADELFO